

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 20/08/2021

Contrôle de passes sanitaires dans la commune des Deux Alpes

Mardi 17 août, Monsieur Philippe PORTAL, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère a accompagné les gendarmes de la brigade territoriale des Deux-Alpes, afin de procéder à des contrôles de passes sanitaires dans la commune.

Le dispositif, entré en application le 21 juillet dernier, constitue un outil essentiel pour endiguer la propagation du virus COVID-19. Ces contrôles, effectués par les forces de l'ordre dans les lieux où le passe sanitaire est obligatoire, visent à s'assurer que chaque client est muni d'un passe valide et nominatif.

Une première phase pédagogique permettait de mieux appréhender la mise en place du dispositif. Désormais, une amende peut être appliquée pour l'utilisateur comme pour le gérant en cas d'infraction, voire une procédure administrative en cas de mauvaise application par le gérant ou l'exploitant du lieu concerné.

Le Secrétaire Général a pu observer l'efficacité des gendarmes, le sérieux et la mobilisation des exploitants, ainsi que la coopération de leurs clients.

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère remercie l'ensemble des forces de l'ordre qui sont mobilisées tout l'été pour ces contrôles massifs qui se poursuivront à la rentrée.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**



Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01